



**Autoroutes du Sud de la France**  
**Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET**  
**Directrice des Ressources Humaines**

Madame,

LANGON, le 27 Mai 2021

Objet : demande requalification  
des TP en SPP

La CFDT vous présente une demande de requalification de l'ensemble des TP en SPP.

Les quelques TP non requalifiés à ce jour effectuent pour beaucoup l'ensemble des missions péage qu'assurent les SPP, ce qui justifie leur requalification.

Sur certaines DRE, des salariés en boutique (désormais filière commerciale) ne sont pas tous au statut maîtrise de qualification alors qu'ils accomplissent pour certains une nouvelle mission (SEPAMAIL) et pour d'autres les mêmes tâches que leurs collègues SPP (péage, encodage, accueil clientèle).

Dans le cadre de la négociation GEPP en cours, la CFDT vous demande d'intégrer dans l'accord, la requalification en SPP de tous les salariés volontaires en veillant à ce qu'ils ne subissent pas individuellement de perte de rémunération (essentiellement liée à la perte du maintien de salaire et/ou de la suppression de la prime péage individuelle).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF

Fabrice BERGERY  
Délégué Syndical Central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF

**Direction des Ressources Humaines**

Monsieur Fabrice BERGERY

Vedène, le 1<sup>er</sup> Juin 2021

Réf. : DRH/JC/CCS/VB/n°21.105

**Objet : Votre courrier du 27 Mai 2021**

Par mail via [fabrice.bergery@gmail.com](mailto:fabrice.bergery@gmail.com)

Monsieur le Délégué Syndical Central,

Nous revenons vers vous à la suite de votre envoi cité en objet.

S'il a retenu toute notre attention il appelle néanmoins une observation.

Le thème des techniciens péage relève non pas de la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) mais du périmètre de la convention d'entreprise relative à l'évolution des métiers et des organisations de travail de la filière péage à propos duquel vous avez d'ores et déjà sollicité, par courrier du 27 mai 2021, l'ouverture de négociations.

A ce titre, nous pourrions utilement débattre du sujet qui vous intéresse à l'occasion de la prochaine réunion d'agenda social.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le périmètre de la GEPP est à durée déterminée ce qui ne permettrait pas une prise en compte dans le temps de vos réflexions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Syndical Central, l'expression de nos salutations distinguées.

Josiane COSTANTINO  
Directrice des Ressources Humaines

